

COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le quinze-mai, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du six mai deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Liste des délibérations

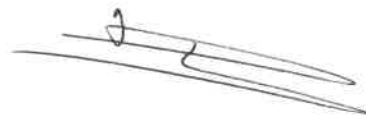
1. Facturation de l'eau à l'entreprise Chevalier Nord ;
2. Tarification de la salle des fêtes ;
3. Tarification d'une concession au cimetière et d'une cavurne.

(Le contenu des délibérations est consultable sur le site internet de la commune : <https://huby-saint-leu.fr> – rubrique « tableau d'affichage » ou en flashant le QR CODE ci-dessous).

Fait à Huby-Saint-Leu, le 16 mai 2023

Le Président
Serge ROUSSEL

Le Secrétaire de séance
Philippe HAZEBROUCQ



COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Canton d'Auxi-le-Château

L'an deux mil vingt-trois, le quinze-mai, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du six mai deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Facturation de l'eau à l'entreprise Chevalier Nord

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de facturer l'eau mise à la disposition de l'entreprise CHEVALIER NORD dans le cadre des travaux de rénovation du clocher de l'église Saint-Leu d'Huby-Saint-Leu. Le coût du mètre cube d'eau est estimé à 4,51 €. Le relevé du compteur d'eau, avant et après travaux, indique une consommation de 70 m³. La facturation de l'eau à l'entreprise CHEVALIER NORD s'élève donc à 315,70 €. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à délibérer.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la facturation de l'eau à l'entreprise CHEVALIER NORD dans le cadre des travaux de rénovation du clocher de l'église Saint-Leu d'Huby-Saint-Leu. Les membres du Conseil municipal invitent Monsieur le Maire à établir un titre de recette d'un montant de 315,70 €.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le quinze-mai, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du six mai deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Tarification de la location de la salle des fêtes

La séance ouverte, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les tarifs de location de la salle des fêtes n'ont pas été modifiés depuis l'année 2002. Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur :

- Location pour les Saint-Loupois : 75 € de location et 15 € d'électricité soit 90 € T.T.C. ;
- Location pour les extérieurs : 100 € de location et 15 € d'électricité soit 115 € T.T.C.

Monsieur le Maire juge nécessaire de revoir ces tarifs compte-tenu de la hausse des prix d'électricité et de gaz. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à délibérer.

Jugeant la nécessité d'augmenter les tarifs de la location de la salle des fêtes compte-tenu de la hausse des prix d'électricité et de gaz, les membres du Conseil municipal fixent la location de la salle des fêtes comme suit :

- Location pour les Saint-Loupois : 75 € de location et 25 € d'électricité soit 100 € T.T.C. ;
- Location pour les extérieurs : 100 € de location et 25 € d'électricité soit 125 € T.T.C.

Ces tarifs seront appliqués pour les locations enregistrées à compter du 1^{er} octobre 2023.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



République Française
Département du Pas de Calais
Arrondissement de Montreuil/Mer
Canton d'Auxi-le-Château

COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le quinze-mai, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du six mai deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

Objet : Tarification d'une concession au cimetière et d'une cavurne

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le tarif des concessions au cimetière communal n'a pas été modifié depuis 2002. Monsieur le Maire rappelle que le prix en vigueur est fixé à 31 € / le mètre². Monsieur le Maire ajoute que le prix d'une concession d'une cavurne a été fixé par délibération du Conseil municipal du 4 octobre 2017 à raison de 31 €/le mètre². Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à délibérer.

La délibération ouverte, les membres du Conseil municipal, jugeant la nécessité de revoir les tarifs des concessions au cimetière communal, fixent les tarifs suivants :

- Prix pour les concessions perpétuelles au cimetière communal : 40 € / mètre² ;
- Prix pour une concession perpétuelle pour une cavurne au cimetière communal : 40 € / mètre².

Ces tarifs prendront effet à compter du 1^{er} juin 2023.

AINSI DELIBERE
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME
LE SECRETAIRE DE SEANCE



Accusé de réception en préfecture
062-216204610-20230515-2023-10-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023